

ARRÊTÉ

Vu la décision de Monsieur le Directeur des Hôpitaux de Chartres, en date du 20 avril 2023 portant ouverture d'un concours professionnel permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière ;

Vu le procès-verbal d'admissibilité du concours professionnel du 24 mai 2023 ;

Vu le procès-verbal d'admission du concours professionnel du 27 juin 2023 ;

Monsieur Pierre BEST, Directeur des Hôpitaux de Chartres, arrête la liste des candidates admises au concours professionnel permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière par ordre de mérite

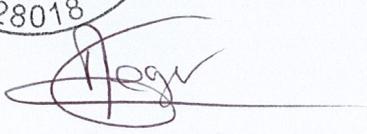
Mme Sylvie BOLDRON
Mme Amandine GIOT-BERNAS
Mme Corinne LEMERY
Mme Sandrine NEDELEC
Mme Nadège BROUTIN
Mme Lydie RIDET
Mme Rachel JACQUEMENT-LE-PAPE

La Direction des Relations Humaines est chargée de notifier cet arrêté aux Directeurs des établissements de Santé pour lesquels le concours a été organisé.

Chartres, le 28 juin 2023



Le Directeur-Adjoint chargé
de la Direction des Relations Humaines,
La Responsable du Pôle Social,


Nathalie MEYER